

Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 28 avril 2021

## **Concrétisation de la nouvelle législation sur les pesticides**

**Réduire les risques et l'utilisation des produits phytosanitaires ainsi qu'abaisser les pertes de nutriments : le Conseil fédéral n'a pas tardé à concrétiser la nouvelle loi adoptée par le Parlement lors de la session de printemps. Il a présenté aujourd'hui des mesures étendues pour la mise en œuvre.**

Lors de la session de printemps, le Parlement a adopté l'initiative parlementaire « Trajectoires de réduction ». Le Conseil fédéral a présenté aujourd'hui la mise en œuvre prévue de cette nouvelle législation sur les pesticides dans le secteur agricole. Les risques posés par l'utilisation des pesticides pour les humains, les animaux et l'environnement devront être réduits de 50 % d'ici 2027. Pour y parvenir, les prestations écologiques requises seront renforcées, notamment en limitant l'utilisation de matières actives présentant un potentiel de risques accru. En outre, le Conseil fédéral entend réduire les produits phytosanitaires ainsi que les pertes d'azote et de phosphore grâce au développement des contributions aux systèmes de production et aux programmes d'encouragement nouvellement élaborés. L'Union suisse des paysans examinera le projet mis en consultation et prendra position. Il est déjà clair que les objectifs sont des plus ambitieux et nécessitent notamment un soutien intensif de la recherche.

*Renseignements :*

*Martin Rufer, directeur de l'USP, tél. 078 803 45 54*

*Francis Egger, vice-directeur et responsable du département Économie, formation & relations internationales de l'USP, tél. 079 280 69 66*

*Michel Darbellay, responsable du département Production, marché et écologie de l'USP, tél. 078 801 16 91*

*[www.sbv-usp.ch](http://www.sbv-usp.ch)*